

Programme de formation pratique

PERMIS A2

Motocyclettes avec ou sans side-car :

- puissance maxi 35 kW (47 CV), rapport poids/puissance maxi 0.2 kW/kg

La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus du double de sa puissance.

Pré-requis

Avoir minimum 18 ans

Conditions pour obtenir le permis de conduire A2

Avoir minimum 18 ans

Puissance autorisée

Le permis A2 autorise la conduite de toutes les motocyclettes dont la puissance n'excède pas 35 kilowatts (47,5 ch) et dont le rapport puissance/ poids n'excède pas 0,2 kilowatt par kilogramme.

La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW (100ch)

Equivalences permis A2

Le permis A2 donne les équivalences A1, AM (ex BSR) La catégorie A du permis de conduire, obtenue avant le 1er mars 1980, ou les catégories A 2 ou A 3, obtenues entre le 1er mars 1980 et le 31 décembre 1984, autorise la conduite de toutes les motocyclettes.

Conditions requises pour passer les épreuves du permis A

Vous devrez justifier d'un minimum de 20 heures de leçons, dont 8 sur piste et 12 sur route.

Si vous êtes titulaire du permis A1 (AL avant le 1er mars 1999), vous permettant de conduire une motocyclette légère d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm³, la durée minimale des leçons est ramenée à 15 heures, dont 5 sur piste et 10 sur route.

Epreuves théoriques

Il n'est pas utiles de passer l'épreuve théorique générale (code de la route) si vous avez obtenu un permis de conduire durant les 5 dernières années.

Autrement, il faudra d'abord passer le code de la route. La réussite à cette épreuve donne droit à cinq épreuves pratiques, dans un délai maximum de trois ans, à compter de la date d'obtention du code la route.

Examen pratiques du permis moto

L'examen pratique comprend une épreuve dite hors circulation communément appelée "le plateau". Cette épreuve est composée de plusieurs épreuves, à la fois théoriques (fiches concernant la moto, fiches concernant l'univers de la moto) et pratiques, avec des parcours tirés au sort à effectuer sans l'aide du moteur (la poussette) et avec l'aide du moteur, à allure réduite (le lent) ou allure plus élevée (le rapide)*.

E2CR BERTRAND – SAS Ophel&Sab

✉ 138 Rue des martyrs de la résistance 76150 MAROMME ☎ 0235762871

✉ e2cr.bertrand@gmail.com – Agrément E1707600150

✉ 32 Rue delphin Quemin – 76710 MONTVILLE ☎ 0235334350

✉ e2crbertrand@orange.fr Agrément n°E1707600160

– Siret 828 234 682 RCS Rouen